



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 15/02/2016
Reçu en préfecture le 15/02/2016
Affiché le **17 FEV. 2016**
ID : 056-215601626-20160215-DB2016021102-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Jeudi 11 février 2016

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS - EMPRUNT 2015 – LA BANQUE POSTALE

Etalent présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Daniel LE LORREC à Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN à Yolande ALLANIC, Sylvain BRITEL à Irène BELLEC

Secrétaire de séance : Michel ROUALO

**Présents : 30
Pouvoirs : 03**

DIRECTION RESSOURCES

n°02

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS - EMPRUNT 2015 – LA BANQUE POSTALE

Rapporteur : Michel Roualo

Le Maire expose que pour les besoins de financement du programme d'investissement 2015, un emprunt d'un montant de 980.000 € a été contracté.

Vu le Code général des collectivités,

Vu l'arrêté du Maire en date du 11 décembre 2015 ;

Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 980.000 €
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements
- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2031
- Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement de fonds.
- Montant : 980.000 €
- Versement de fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 03/02/2016 avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.53 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0.15 % du montant du contrat de prêt

Vu l'arrêté du Maire en date du 11 décembre 2015 d'engagement auprès de la banque postale ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

➤ **PREND ACTE** de cette information

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire

